

Procès-verbal de la séance ordinaire du : 25 février 2025 à 20 h 00

A tous les membres du Conseil municipal, Maire et Adjoints

Mis en ligne sur : www.riedseltz.fr

Diffusé le : 06.03.2025

ORDRE DU JOUR :

A. INFORMATIONS

- Circulation rue de la Suisse – uniquement riverains,
- Divers.

B. DECISIONS

- Compte Financier Unique 2024,
- Affectation du résultat 2024,
- Mise en service cantine scolaire : amortissement sur 30 ans à compter du 01.01.2025,
- Redevances d'occupation du domaine public par Orange - Année 2025,
- Subventions communales – Année 2025 : classe verte, reversement produit de la chasse, AFSCR et/ou autres.
- Chasse – Lot 01 : départs/arrivées chasseurs - Agrément,
- Travaux chemin rue de la Laiterie – Demande de subvention – Région – Opération « Coup de pouce rural ».
- Divers.

Lieu de séance : ancienne mairie de Riedseltz.

Séance publique.

Secrétaire de séance : Astride PHILIPPS.

Date de la convocation : 18.02.2025

Nombre de membres en exercice : 15.

Absents excusés : BRENCKLE Aline, HRYCENKO Marie.

Absents non excusés : MAIGNE Claude, GRUNER Geoffrey.

Conseillers absents ayant donné procuration : KOLB Sabine (proc. à ACHOUR Marie-Josée).

Tous les autres membres étaient présents, sous la présidence de Mr René RICHERT, Maire.

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance.

Demande de scrutin particulier : --

Aucune remarque n'étant formulée concernant le dernier compte-rendu de la séance du 26.11.2024, celui-ci est arrêté à l'unanimité.

S'est rajouté à l'ordre du jour :

location garage route de Steinseltz, vente parcelle Commune de Riedseltz à GENTNER Corinne, indemnités élus 2024.

A. INFORMATIONS

- **Location garage communal route de Steinseltz** : il s'agit de l'ancien local des sapeurs-pompiers dont la location s'arrête au 25.02.2025. La location du local sera attribuée à celui qui s'est manifesté le premier. Les conditions financières restent identiques.
- **Circulation rue de la Suisse** : vitesse excessive déjà signalé à plusieurs reprises et problème récurrent. Mr le Maire suggère l'installation d'un panneau interdiction de rouler à plus de 20 km/h et sauf « riverains et agriculteurs », en-haut et en-bas de la rue.
- Etat annuel de l'ensemble des indemnités élus – Année 2024 – Portée à connaissance.

ETAT ANNUEL DE L'ENSEMBLE DES INDEMNITES DE TOUTES NATURES PERCUES PAR LES ELUS SIEGANT AU SEIN DE LEUR CONSEIL

ANNEE 2024 – Montants bruts

Texte de référence : articles 92 dernier alinéa et 93 de la loi 2019-1461 du 27.12.2019 relative à l'Engagement et à la Proximité, codifiés dans le code général des collectivités territoriales.

Cet état doit être communiqué à l'ensemble des membres du conseil municipal ou communautaire avant l'examen du budget pour l'exercice suivant. Ne fait pas l'objet d'un vote.

Nom/Fonctions	Maire Riedseltz	Vice-Président Communauté Communes Pays de Wissembourg	Vice- Président du Syndicat Mixte d'Eau Potable	Vice-Président Syndicat Inter Eaux et Asst de la Région de Riedseltz	Adjoint au maire Riedseltz
RICHERT R.	2 121.02 €	848.00 €	420.91 €		
GRIMM J.				278.28	813.88
PHILIPPS A.					813.88
GENTNER C.					813.88

- Divers.

B. DECISIONS

DELIBERATION 2025-08

Objet : Compte Financier Unique – Exercice 2024

Le Conseil municipal arrête comme suit, à l'unanimité, le CFU de l'exercice 2024 pour la commune, présenté par Mme PHILIPPS Astride, adjointe. Mr le Maire ayant quitté la salle au moment du vote.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement réalisées	643 934.28 €
Recettes de fonctionnement réalisées	805 753.55 €
Excédent réalisé	161 819.27 €
Résultat antérieur de fonctionnement	0.00 €
Excédent de fonctionnement – résultat de clôture	+161 819.27 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement réalisées	510 541.09 €
Recettes d'investissement réalisées	310 298.85 €
Déficit réalisé	-200 242.24 €
Résultat antérieur d'investissement	+139 597.25 €
Déficit d'investissement	-60 644.99 €
EXCEDENT DE CLOTURE	+101 174.28 €

DELIBERATION 2025-09

Objet : Affectation du résultat – Exercice 2024

Après avoir examiné le COMPTE FINANCIER UNIQUE, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le CFU fait apparaître : un excédent de fonctionnement de **161 819.27 €**,

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'UNANIMITE :

- D'affecter le résultat de fonctionnement 2024 comme suit :

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 161 819.27 €

B. Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 0.00 €

C. Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) + 161 819.27 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

<u>D. Solde d'exécution d'investissement</u>		-60 644.99 €
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		- 3 236 €
Besoin de financement F	=D+E	63 880.99 €
AFFECTATION = C	=G+H	+ 161 819.27 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		+ 161 819.27 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		0.00 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)		0.00 €

DELIBERATION 2025-10

Objet : Cantine scolaire – Fixation de la durée d'amortissement

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L.2321-2 alinéa 28 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
Vu le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 ;
Vu la délibération n° 2021-23 du 29 septembre 2021 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Considérant que l'amortissement est une technique permettant de constater comptablement la dépréciation d'un bien sur sa durée probable de vie et de dégager une ressource en investissement destiné à son renouvellement. La constatation de l'amortissement des immobilisations constitue une opération d'ordre budgétaire permettant de générer un crédit en recettes d'investissement (compte 28...) et un débit en dépense de fonctionnement (compte 6811). L'amortissement peut être réalisé selon trois méthodes : linéaire, variable ou dégressive. La méthode linéaire étant favorisée par les collectivités ;

Considérant le besoin de fixer la durée d'amortissement par voie délibérative ;

Considérant que la commune de Riedseltz compte moins de 3 500 habitants. Elle n'est donc tenue d'amortir uniquement les dépenses liées aux subventions d'équipement versées et aux frais d'études non suivis de réalisation mais peut, sur délibération du Conseil municipal, décider d'autres catégories de dépenses à amortir.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'UNANIMITE :

- De fixer l'amortissement de la subvention comptabilisée au compte 204412 – CANTINE SCOLAIRE – pour une période de 30 ans.

DELIBERATION 2025-11

Objet : Redevance d'occupation du domaine public routier – Opérateur Orange – Année 2025

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE d':

- Appliquer, pour l'année 2025 les montants plafonnés concernant les redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications qui sont les suivants :
- pour le passage sur les voies communales des câbles en sous-sol (par km linéaire et par artère) : **48.65 €**,
- pour les artères aériennes : **64.87 €**,
- emprise au sol : **32.44 €**

Le montant pour la redevance 2025 est de **517.22 €** et s'établit comme suit :

- artères aériennes : 1.959 km x 64.87 € soit 127.08 €
 - emprise au sol : 0.500 x 32.44 € = 16.22 €
 - artères en sous-sol : 7.686 km x 48.65 € soit 373.92 €
- TOTAL : 517.22 €**

DELIBERATION 2025-12

Objet : Subventions communales – Année 2025

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE d':

- Octroyer les subventions suivantes – Article 65748 – Budget 2025 :

- Ecole élémentaire – Classe verte – Année 2025 : 1 140 €
- AFSCR : 3 811 €
- Epicerie Sociale :500 €
- Bandes enherbées :..... 5 700 €
- Aides au ravalement de façades :.....500 €
- Reversement total produit de la chasse à l'A.F : 5 700 €
(années 2024 et 2025).

DELIBERATION 2025-13

Objet : Chasse – Lot 01 – Agréments

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

- Pour la saison 2025/2026, l'agrément des nouveaux permissionnaires pour le lot 01, à savoir : MM. Benoît SUTTEL et MARTZ Christophe,
- le départ de MM. WAGNER Yannick et LUCEREAU Christophe.

La liste des permissionnaires est :

NOM	Prénom	N° permis de chasser	Validation
1. LEITNER	Jacky	67/06/1134	oui
2. ROTH	Benoît	67-06-1143	oui
3. FUSS	Ernest	67-6-58	oui
4. BEYER	Kevin	20160678007612	oui
5. DE NARKEVITCH	Nicolas	20220678012308	oui
6. LUPFER	Tom	20220678007111	oui
7. MARTZ	Christophe	67-2-939	oui
8. SUTTEL	Benoît	2021067801326-12-A	oui

DELIBERATION 2025-14

**Objet : Travaux chemin rue de la Laiterie – Demande de subvention – Région – Opération
« Coup de pouce rural »**

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'approuver l'avant-projet sommaire et l'estimatif prévisionnel de ces travaux tels que présentés par le bureau d'études Berest, à savoir : 22 610 € HT, abornement géomètre non compris (2 000 €), (cf.récapitulatif page 2) ;
- D'approuver le plan de financement suivant :

Dépenses HT	Recettes
Travaux : 22 610 €	Région : 6 783 €
Autofinancement : 15 827 €	

- de solliciter l'aide régionale dans le cadre de l'opération « Coup de pouce rural » pour les travaux de voirie du chemin rue de la Laiterie.
- d'autoriser Mr le Maire à établir et à signer toutes les pièces nécessaires à l'engagement et à l'accomplissement de ces travaux, sous réserve des crédits inscrits au budget 2025.

DELIBERATION 2025-15

Objet : Vente parcelle n° 299 – Section F – 0.10 ares

Pour faire suite à la proposition d'acquisition de Mme GENTNER Corinne 36, rue Principale à Riedseltz, de la parcelle n° 299 - section F de 0.10 ares

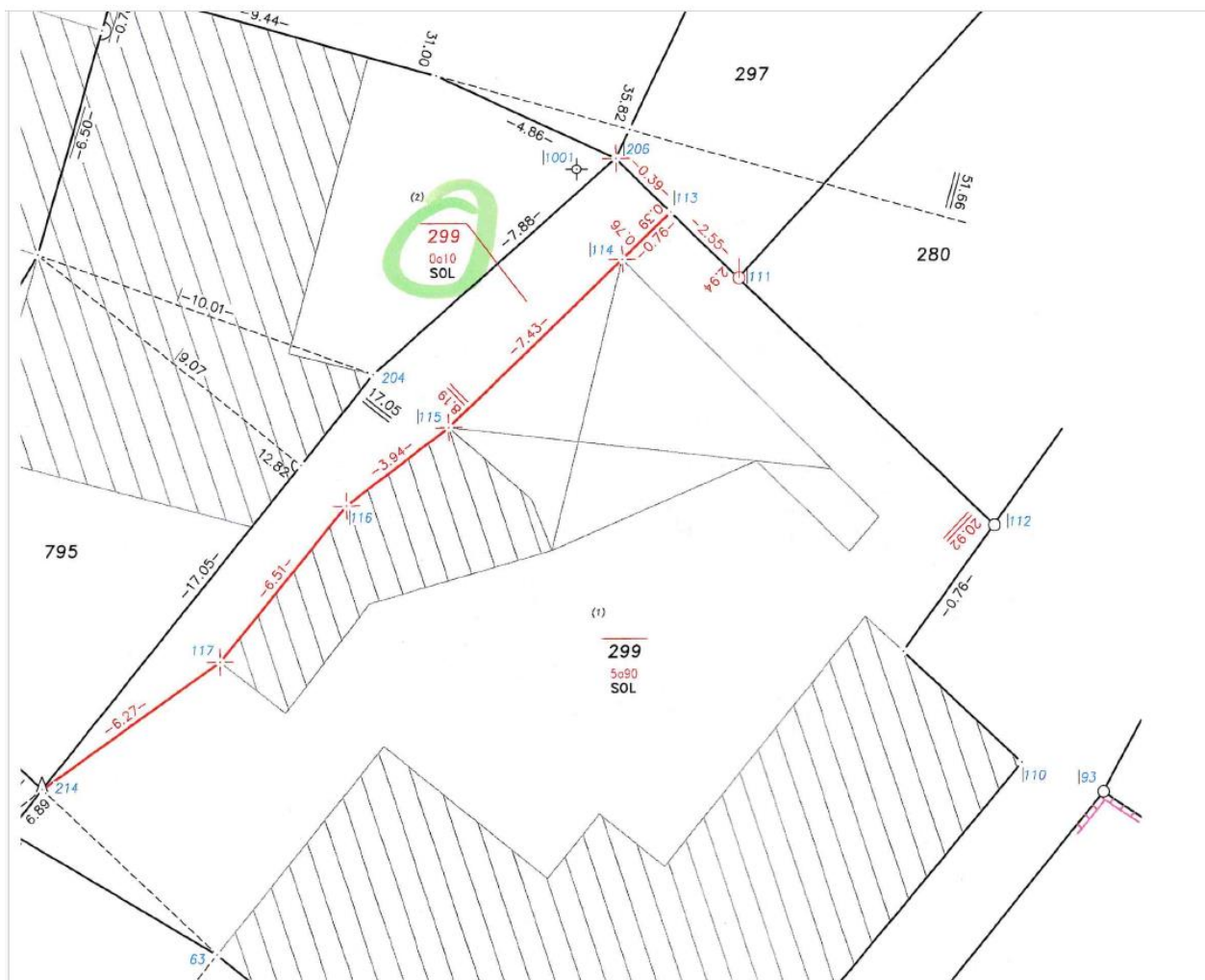
LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE AVEC 1 ABSTENTION de :

- Céder à Mme GENTNER Corinne à Riedseltz, la parcelle n° 299 – section F d'une contenance 10 m2 (soit 0.10 a), moyennant le prix 24 €/m2 (0.24 €/ares).
- D'autoriser Mr RICHERT René, Maire, à signer l'acte de vente et toutes les pièces qui en découlent.



QUESTIONS/REPONSES

- Mr BEIL T. suggère compte Facebook pour la commune de Riedseltz pour une information au public plus pertinente (cf. récente rupture de canalisation eau dans le rue de la Gare – samedi 22.02.2025).
- Tapage nocturne du dimanche 23.02.2025 : situé à 2.7 km entre Seebach et Hunspach.

ANNEXES

La séance est levée à 21 h 30.

La date du prochain Conseil municipal est fixée au : 18 mars 2025.

Pour ce qui concerne les procurations : - 1/par conseiller, - par écrit, - à adresser à la mairie avant la séance.

Le Maire,
RICHERT René

La secrétaire de séance,
PHILIPPS Astride

LEXIQUE

- * **ATSEM** : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles maternelles.
- * **CCPW ou COM COM** : Communauté des Communes du Pays de Wissembourg.
- * **CDG67** : Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.
- * **CIA** : Complément Indemnitaire Annuel.
- * **CEA** : Collectivité Européenne d'Alsace.
- * **CEE** : Certificats d'Economie d'Energie.
- * **CFE** : Cotisation Foncière des Entreprises.
- * **CNAS** : Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales.
- * **CST** : Comité Social Territorial.
- * **4C** : Commission Consultative Communale de la Chasse.
- * **DETR** : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (subvention de l'Etat).
- * **EPCI** : Etablissement Public de Coopération Intercommunal.
- * **IFSE** : Indemnité liée aux Fonctions, aux Sujétions et à l'Expertise.
- * **IHTS** : Indemnité horaire pour travaux supplémentaires.
- * **PCAET** : Plan Climat Air Energie Territorial.
- * **PETR** : Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux.
- * **RIFSEEP** : Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
- * **SCOTAN** : Schéma de Cohérence Territorial de l'Alsace du Nord.
- * **SIEARR** : Syndicat Intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement de la Région de Riedseltz.
- * **SDIRVE** : Schéma Directeur Commun des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques.
- * **SDIS** : Service Départemental d'Incendie et de Secours.
- * **SIVOM** : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple.
- * **SIVU** : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique.
- * **SMICTOM** : Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Tri des Ordures Ménagères.